

## COMMUNIQUE DE PRESSE

### Le chiffre : 133 M€ investis pour l'eau au 3<sup>ème</sup> trimestre 2017 dans les bassins Rhône-Méditerranée et Corse

L'agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse a attribué **133 millions d'euros** d'aides (dont 125 M€ en subvention et 8 M€ en avance remboursable sur 10 ans) au cours de ce 3<sup>ème</sup> trimestre de l'année 2017 pour financer **2050 projets qui visent à économiser l'eau potable, restaurer les milieux aquatiques et lutter contre les pollutions domestique, industrielle et agricole.**

#### *Les chiffres-clés des investissements dans les bassins Rhône-Méditerranée et Corse*

- Près de **50%** des aides (**63 M€**) sont attribués aux opérations **d'amélioration de l'assainissement et de l'eau potable**, portées par les **collectivités**, avec :
  - 37 M€ alloués à l'assainissement, dont 14,2 M€ pour la collecte des eaux usées et 22,8 M€ pour leur traitement et la valorisation énergétique des sous-produits (6,4 M€),
  - 12 M€ octroyés à l'eau potable, dont 7,7 M€ pour la mise à niveau des équipements des communes rurales (réseaux essentiellement),
  - 14 M€ consacrés à la gestion durable des services d'eau et d'assainissement, dont 12,2 M€ dans le cadre de l'appel à projets destiné à booster les études préalables nécessaires au transfert des compétences « eau » et « assainissement » et à la structuration des services, avant le 1<sup>er</sup> janvier 2020 (Loi « Nouvelle Organisation Territoriale de la République » - NOTRe).
- **19%** des aides (**24,8 M€**) bénéficie à la restauration des milieux aquatiques, dont 11,7 M€ pour améliorer la morphologie et la continuité des cours d'eau et 8,7 M€ consacrés à l'animation de ces actions (études et postes).
- **18%** (**23,5 M€**) vont à la **lutte contre les pollutions agricoles**, dont 18,2 M€ attribués à l'Agence de Services et de Paiement pour le reversement d'aides directes aux agriculteurs pour soutenir les changements de pratiques (Mesures Agro-Environnementales et Climatiques, agriculture biologique).
- **9%** (**12,2 M€**) d'aides vont à la gestion quantitative, avec 10,4 M€ consacrés aux économies d'eau.

#### **L'agence de l'eau va davantage prioriser ses actions**

L'année 2017 s'achèvera dans un contexte de réduction relative des moyens financiers de l'agence de l'eau, selon les conditions prévues par le projet de loi de finances 2018 en cours de discussion parlementaire. L'agence de l'eau va donc progressivement recentrer **sa politique d'intervention sur ses priorités : adaptation au changement climatique, reconquête de la biodiversité notamment aquatique, lutte contre les pollutions toxiques, solidarité entre les territoires.** Elle reste mobilisée et à l'écoute des usagers de l'eau pour mener à bien les projets nécessaires à l'atteinte du bon état des eaux.

#### **Des projets remarquables :**

##### **1. Pour réduire les rejets de pollution domestique et pluviale**

**Le service d'assainissement Marseille Métropole – SERAMM (13)** va optimiser la valorisation du biogaz issu du traitement des boues de la station d'épuration d'Aix Marseille Provence Métropole. Le biogaz produit est aujourd'hui réutilisé à 89%, le reste est brûlé en torchère. Le SERAMM prévoit d'augmenter la proportion valorisée de biogaz en construisant une unité de transformation du biogaz en biométhane, pour

injecter environ plus de 2,3 millions Nm<sup>3</sup> par an de ce dernier dans le réseau public de gaz naturel. L'agence de l'eau attribue une subvention de **2,523 millions d'euros**.

**La communauté d'agglomération Béziers Méditerranée (34)** va transformer en énergie électrique la chaleur dégagée par l'incinérateur des boues et des graisses de sa station d'épuration. L'agence de l'eau lui attribue une aide de **2,3 millions d'euros** (1,1 M€ sous forme de subvention et 1,2 M€ sous forme d'avance remboursable sur 10 ans).

**La communauté de communes Albères-Côte-Vermeille-Illibéris (66)** suit les recommandations du Parc Naturel Marin du Golfe du Lion, dans le cadre du déplacement et du renforcement de l'émissaire de rejet des eaux traitées de la station d'épuration de Collioure/Port-Vendres. Elle enfouit la canalisation sur les 100 premiers mètres et protège ainsi davantage les petits fonds côtiers. Pour cette nouvelle dépense, l'agence de l'eau attribue une aide complémentaire au projet de **505 601 euros** (132 196 € en subvention et 373 405 euros en avance remboursable sur 10 ans).

**La commune de Puissalicon (34)**, située au nord de Béziers, va construire une nouvelle station d'épuration d'une capacité de 1 950 équivalents-habitants. Après la réhabilitation du réseau d'assainissement, la construction du nouvel ouvrage de traitement permettra d'améliorer la qualité des eaux du ruisseau de la Lirande et de La Lène. La commune reçoit une aide de l'agence de l'eau de **1,2 million d'euros** (0,3 M€ en subvention et 0,9 M€ en avance remboursable sur 10 ans).

**La commune de Saint Geniès de Fontedit (34)** construit une nouvelle station d'épuration d'une capacité supérieure à l'existante afin d'accueillir la population future. Elle améliore ainsi le traitement sur le phosphore, afin de protéger le ruisseau du Taurou (récepteur du rejet), classé en zone sensible. Pour cet ouvrage et la canalisation de liaison avec l'ancienne station, la commune reçoit une subvention de l'agence de l'eau de **322 132 euros**.

**La communauté d'agglomération du Pays de Montbéliard (25)** poursuit l'amélioration de la collecte de ses eaux usées. Elle réhabilite une canalisation de gros diamètre à Montbéliard ce qui permettra de supprimer l'intrusion d'eaux claires dans le réseau d'assainissement, de réduire les pertes de pollution vers l'Allan et d'améliorer le fonctionnement de la station d'épuration de Sainte-Suzanne. La collectivité reçoit de l'agence de l'eau une **avance remboursable sur 10 ans de 1,1 million d'euros**.

**La commune d'Héricourt (70)** réduit les débordements de son système d'assainissement par temps de pluie. Elle réhabilite 420 mètres de collecteurs, supprime ainsi environ 300 m<sup>3</sup> par jour d'eaux claires dans le réseau et réduit les rejets d'eaux usées dans la Lizaine. L'agence de l'eau lui attribue une **subvention de 172 847 euros**.

**La commune de Levie (2A)** va mettre à niveau son système d'assainissement. D'une part, elle va mettre en conformité sa station d'épuration en la réhabilitant intégralement, d'autre part, elle va renouveler toutes les canalisations en amiante ciment, vétustes et non-étanches, soit plus de 5 kilomètres. Elle bénéficie pour ce projet d'une subvention de l'agence de l'eau de **654 000 euros**.

## **2. Pour adapter les systèmes d'assainissement au changement climatique**

**La métropole de Lyon (69)** va valoriser la chaleur produite par les deux fours d'incinération des boues de la station d'épuration des eaux usées de St Fons (983 000 équivalent habitants). La chaleur contenue dans les effluents gazeux sera transformée en énergie électrique estimée à 3 750 000 kWh par an, permettant ainsi de diviser par 2 la consommation électrique de la station. Ce projet bénéficie d'une subvention de l'agence de l'eau de **1,575 millions d'euros**.

## **3. Pour réduire les rejets de pollution industrielle**

**L'usine Alteo à Gardanne (13)** poursuit l'amélioration de la qualité de ses rejets liquides. Elle construit une nouvelle unité de traitement permettant, par neutralisation puis floculation, de précipiter certains métaux encore présents dans la fraction liquide (aluminium notamment). Elle reçoit une subvention de l'agence de l'eau de **2,46 millions d'euros**.

## **4. Pour préserver et restaurer les milieux aquatiques**

**La communauté d'agglomération Valence Romans Agglo (26)** va restaurer la morphologie et la continuité de la rivière Joyeuse sur 3,2 kilomètres, avec l'effacement de 1,7 kilomètre de digues anciennes et la suppression de 6 seuils situés dans les secteurs de Saint-Paul-sur-Romans, Saint-Paul/Saint-Lattier, Parnans et Châtillon-Saint-Jean. Ces travaux vont améliorer l'espace de mobilité de la rivière, rétablir la circulation des poissons et des sédiments et reconstituer la végétation des rives. L'agence de l'eau octroie à la collectivité une subvention de **691 432 euros**.

**La Compagnie Nationale du Rhône (69)** réhabilite des îles sur le Rhône court-circuité de Donzère à Mondragon (Vaucluse), soit un linéaire de 4,2 kilomètres. Ce projet prévoit, d'une part, de reconnecter les îles au fleuve et ainsi améliorer leur qualité écologique et, d'autre part, de démanteler des ouvrages Girardon pour libérer les matériaux bloqués sur les abords du fleuve depuis le début du XX<sup>ème</sup> siècle. Il bénéficie d'une subvention de l'agence de l'eau de **1,937 millions d'euros**.

**La SARL du barrage du pont de Talaron (07)** améliore le franchissement par les poissons du seuil de la microcentrale qu'elle exploite sur l'Eyrieux à Saint-Julien-Labrousse (rive gauche) et à Beauvène (rive droite). Elle construit une nouvelle passe à poissons en rive droite du barrage, modifie la prise d'eau et met en place une glissière de dévalaison pour les truites notamment. L'agence de l'eau lui accorde une subvention de **226 800 euros**.

**La SCI Hydro Lorraine (07)** rétablit la continuité piscicole sur l'Eyrieux au niveau de la microcentrale hydroélectrique de La Planche à Saint-Sauveur-de-Montagut. Elle construit une passe à poissons et reçoit de l'agence de l'eau une subvention de **456 000 euros**.

**L'IFREMER (83)** poursuit les campagnes de surveillance des eaux côtières exigées par la Directive Cadre Stratégie pour le Milieu Marin. Celles-ci portent sur toute la façade méditerranéenne et concernent les eaux côtières, les lagunes, mais également le suivi de pressions importantes comme des rejets urbains de stations d'épuration et l'embouchure de cours d'eau côtiers. Les contaminants recherchés sont les métaux lourds, les molécules organiques, les pesticides, les produits pharmaceutiques et la présence de microplastiques. L'aide de l'agence de l'eau est une subvention de **621 751 euros**.

Suite aux assises régionales de la biodiversité de novembre 2016, **la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur** a décidé de créer, en lien avec l'Agence Française de la Biodiversité (AFB), une Agence Régionale de la Biodiversité (ARB). Elle a confié à **l'Agence Régionale pour l'Environnement – ARPE (13)** le travail de concertation et de co-construction de cette future structure en PACA. Pour l'organisation et l'animation de 4 ateliers thématiques et un séminaire de restitution finale auprès des partenaires régionaux de la biodiversité, l'ARPE reçoit une subvention de l'agence de l'eau de **28 500 euros**, soit 30% de la dépense.

**La Région Occitanie** anime la démarche de préfiguration de l'Agence Régionale de la Biodiversité Occitanie/Pyrénées-Méditerranée, dont la création est prévue fin juin 2018. Les orientations de cette démarche sont issues de deux séminaires préalables associant plus de 170 acteurs de la biodiversité de la région et s'articulent autour de trois thématiques principales : connaissance, mise en réseau des acteurs de la biodiversité, ingénierie au service des projets de territoire. Pour la création de l'équipe projet (3 postes sur une période de 18 mois), l'agence de l'eau accorde une subvention de **67 108 euros**, soit 25% de la dépense.

**Le syndicat mixte Doubs-Loue (39)** restaure la confluence du Doubs et de La Loue. Engagé depuis plus de dix ans, ce « Projet Confluence », qui inclut la Réserve naturelle « Ile du Girard », vise à restaurer conjointement la dynamique alluviale, la qualité environnementale et la biodiversité du site ainsi qu'à protéger les populations des inondations. Il comprend notamment d'ambitieux travaux de décorsetage des lits des deux cours d'eau (suppression des enrochements sur deux kilomètres de berges et des digues sur un kilomètre) et de réinjection de sédiments alluviaux en lit mineur (18 000 m<sup>3</sup>). L'agence de l'eau alloue à la collectivité une **subvention de 557 200 euros**.

**Le Conseil régional de Bourgogne-Franche-Comté** a acté, le 28 février 2017, la création d'une Agence Régionale de la Biodiversité ainsi que l'autorise la loi pour « la reconquête de la biodiversité, de la nature et des paysages » du 8 août 2016. Cette agence, dont la création est prévue en 2018, a pour objectifs de faciliter la mobilisation des acteurs concernés et d'assurer une meilleure coordination et cohérence de

l'action publique en faveur de la biodiversité sur le territoire. Pour l'étape de préfiguration de cette structure (équipe projet et concertation préalable), l'agence de l'eau attribue au conseil régional une subvention de **97 871 euros**, soit 30% de la dépense.

#### **5. Pour préserver la ressource en eau et lutter contre les fuites**

**Le syndicat intercommunal des eaux du nord de Vienne (38)**, qui regroupe 6 communes, poursuit la réduction des fuites sur son réseau d'alimentation en eau potable. Il renouvelle des équipements à Seyssuel, Villette-de-Vienne, Chuzelles et Serpaize, soit environ 4,4 kilomètres de canalisations. Il réduit ainsi ses prélèvements en eau dans la nappe déficitaire des alluvions des vallées de Vienne, d'environ 10 000 m<sup>3</sup> par an. Le syndicat reçoit une subvention de l'agence de l'eau de **425 240 euros**.

**L'association syndicale autorisée du canal de la plaine de Volonne (04)** achève de convertir son réseau d'irrigation gravitaire en réseau sous pression. Ce projet permettra à terme d'économiser 2,1 millions de m<sup>3</sup> d'eau par an et de substituer totalement le prélèvement effectué dans le Vançon vers ceux de la nappe de la Durance. Cette opération garantit le retour à l'équilibre de la ressource en eau dans le bassin versant du Vançon où les consommations de l'ASA représentaient 80 % des volumes nets prélevés. Cette dernière phase comprend également la suppression de la prise d'eau et de son seuil, afin de restaurer la continuité écologique du Vançon. L'agence de l'eau octroie une subvention de **860 314 euros**.

**L'association syndicale autorisée du canal de Manosque (04)** poursuit la modernisation de son système d'irrigation, dans une logique d'économie d'eau. Dans le secteur de Volx/Villeneuve, elle transforme un réseau gravitaire en un réseau basse-pression, constitué de canalisations enterrées sur un périmètre d'environ 104 hectares. L'économie annuelle attendue est de 420 000 m<sup>3</sup>. Cette opération bénéficie d'une subvention de l'agence de l'eau de **620 769 €**.

#### **6. Pour améliorer l'alimentation en eau potable**

**SUEZ Eau France (21)**, délégataire de service public pour la gestion de l'eau potable de **Dijon Métropole**, construit une usine de potabilisation des eaux de la source de Morcueil. Le traitement, réalisé par membranes d'ultrafiltration, permettra de supprimer les problèmes récurrents de turbidité et de bactériologie de la source. L'agence de l'eau octroie à la collectivité une subvention de **719 700 euros**.

**La communauté de communes de Marana Golo (2B)** qui assure l'alimentation en eau potable des communes de Furiani, Biguglia, Borgo et Lucciana, remplace l'une de ses trois conduites principales d'alimentation. Rongée par le sel, car implantée au niveau du cordon lagunaire et constitué de matériaux sensibles à la salinité, cette conduite a aujourd'hui un rendement de 30%. Son remplacement permettra de réduire d'environ 140 000 m<sup>3</sup> par an, les prélèvements dans 2 nappes classées comme déficitaires : la nappe du Golo et la nappe alluviale du Bevinco. L'agence de l'eau attribue pour ces travaux une subvention de **2 millions d'euros**.

**Le syndicat des eaux de Levie et San Gavino Di Carbini (2A)** poursuit l'amélioration du rendement de son réseau d'eau potable, estimé à 50%. Il renouvelle les canalisations identifiées comme les plus fuyardes après une première phase de travaux. Les économies d'eau réalisées permettront, à terme, d'abandonner l'alimentation du Syndicat à partir de la prise en rivière d'Argazavu et de réduire ainsi l'impact sur le milieu naturel. Pour le remplacement de près de 7 kilomètres de conduites, l'agence de l'eau octroie une subvention de **898 000 euros**.

#### **7. Pour accompagner la structuration des services d'eau et d'assainissement**

**L'appel à projets « Gérer les compétences eau et assainissement au bon niveau »**, lancé par l'agence de l'eau en juin 2016 et destiné à accélérer les études préalables nécessaires à la prise des compétences « eau » et « assainissement » par les nouvelles intercommunalités (obligatoire au 1<sup>er</sup> janvier 2020 - Loi NOTRe) **est désormais clos, avec l'attribution de 38,5 M€ de subvention pour 175 collectivités**. Les demandes d'aide reçues à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2017, pour ce type d'études, **restent accompagnées dans le cadre du 10<sup>ème</sup> programme** (subvention jusqu'à 60%), sous réserve des disponibilités financières et des priorités.

Chaque année, l'agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse soutient des projets portés par les acteurs du territoire (les collectivités, le monde agricole, les industriels et les acteurs de l'eau).

L'objectif du bassin Rhône Méditerranée est de passer de 52 % des rivières en bon état écologique à 66 % d'ici 2021 (86 % à 97 % pour la Corse), de garantir la qualité de l'eau et adapter la gestion de l'eau au défi du changement climatique.

#### **A propos de l'agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse**

L'agence de l'eau est un établissement public de l'Etat sous tutelle du ministère de l'environnement, dédié à la protection de l'eau. Elle perçoit l'impôt sur l'eau payé par tous les usagers : ménages, collectivités, industriels, agriculteurs... Chaque euro collecté est réinvesti auprès des collectivités, industriels, agriculteurs et associations pour mettre aux normes les stations d'épuration, renouveler les réseaux d'eau potable, économiser l'eau, protéger les captages d'eau potable des pollutions par les pesticides et les nitrates, restaurer le fonctionnement naturel des rivières et protéger la biodiversité. La commission des aides délibère 4 fois par an pour allouer les aides dans le cadre de son programme d'intervention 2013-2018 « Sauvons l'eau » qui investit 3,8 milliards d'euros sur 6 ans. Elle est composée des membres du conseil d'administration de l'agence de l'eau.

---

#### **Contacts presse :**

Agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse – Valérie Santini – 04 72 71 28 63 [valerie.santini@eurmc.fr](mailto:valerie.santini@eurmc.fr)

Agence Plus2sens – Laurence Nicolas et Stéphanie Bonnamour – 04 37 24 02 58 - [laurence@plus2sens.com](mailto:laurence@plus2sens.com)